



Acte malsain de la part dun collegue

Par **pinkify88**, le **14/09/2011** à **16:49**

Bonjour,

j'ai une question très délicate à vous poser, je travaille en apprentissage dans l'entreprise de mes parents depuis un an, tout ce passe bien globalement, mais un ouvrier qui travaille dans l'entreprise depuis environ 2 ans à envers moi un comportement très..... douteux.

En faite, à plusieurs reprises, j'ai remarqué qu'en ma présence il fesait un geste écoeurant qui, à force d'être fait, a éveillé mon attention.

Chaque fois que je le croise, le voit ou l'apperçoit, il se tripote l'entre jambe.

Au début je ny portais aucune attention, mais quand je l'ai vu faire ça de plus en plus régulièrement et même en étant à 1m de moi ... jme suis vraiment posée des questions !

Sans plus, "le gratouillage" passait presque inaperçu au bout d'un moment (tellement l'habitude de le voir faire ça). Jusqu'au jour où j'étais seule au bureau et qu'il s'est pointé.

A peine avait il passé la porte la premiere porte d'entrée que je l'ai vu se "gratter" une nouvelle fois le porte feuille. Bref, il s'avance à mon bureau, me demande un renseignement sur le boulot, je me leve pour aller chercher le document demandé et machinalement, mon regard a été attiré sur THE TRUC !!!

Il avait la braguette totalement ouverte, et surtout, PAS DE CALECON et, pardonnez moi l'expression, mais le bareau bien au garde à vous !!!

Je suis resté choquée sur place, mais j'ai fait comme si je n'avais pas vu. Malgré que je sois sur qu'il avait vu QUE j'avais vu. Comme je n'osais pu lever les oeils je fixais mon cahier j'étais gênée et mal a laise comme tout.

Il s'est rapproché de moi en me demandant plus d'information, et heureusement, à ce moment là, un autre ouvrier est arrivé dans le bureau.

L'autre vicieux a directement sorti son tee shirt de son pantalon pour recouvrir sa braguette

Donc je pense que cela prouve que la braguette ouverte n'était pas accidentelle et que la petite bete qui se cachait à l'intérieur était bien sortie avec l'autorisation de son patron.

j'ai attendu que ma mère (la patronne) rentre de son entretien pour lui en parler, elle a été choqué

mais Que peut on faire dans ces cas là ?? ma mere ou le chef de chantier ne peuvent rien dire à l'ouvrier sans qu'il s'emporte ou s'enerve, il n'accepte aucune réflexion alors comment lui dire d'arreter ce genre de chose ?? merci de votre aide

Par **P.M.**, le **14/09/2011** à **20:35**

Bonjour,

Vous ne manquez pas de détails mais c'est à l'employeur, chef d'entreprise de régler ce type de problèmes et d'agir en conséquence...

Je vous propose [ce dossier](#)...